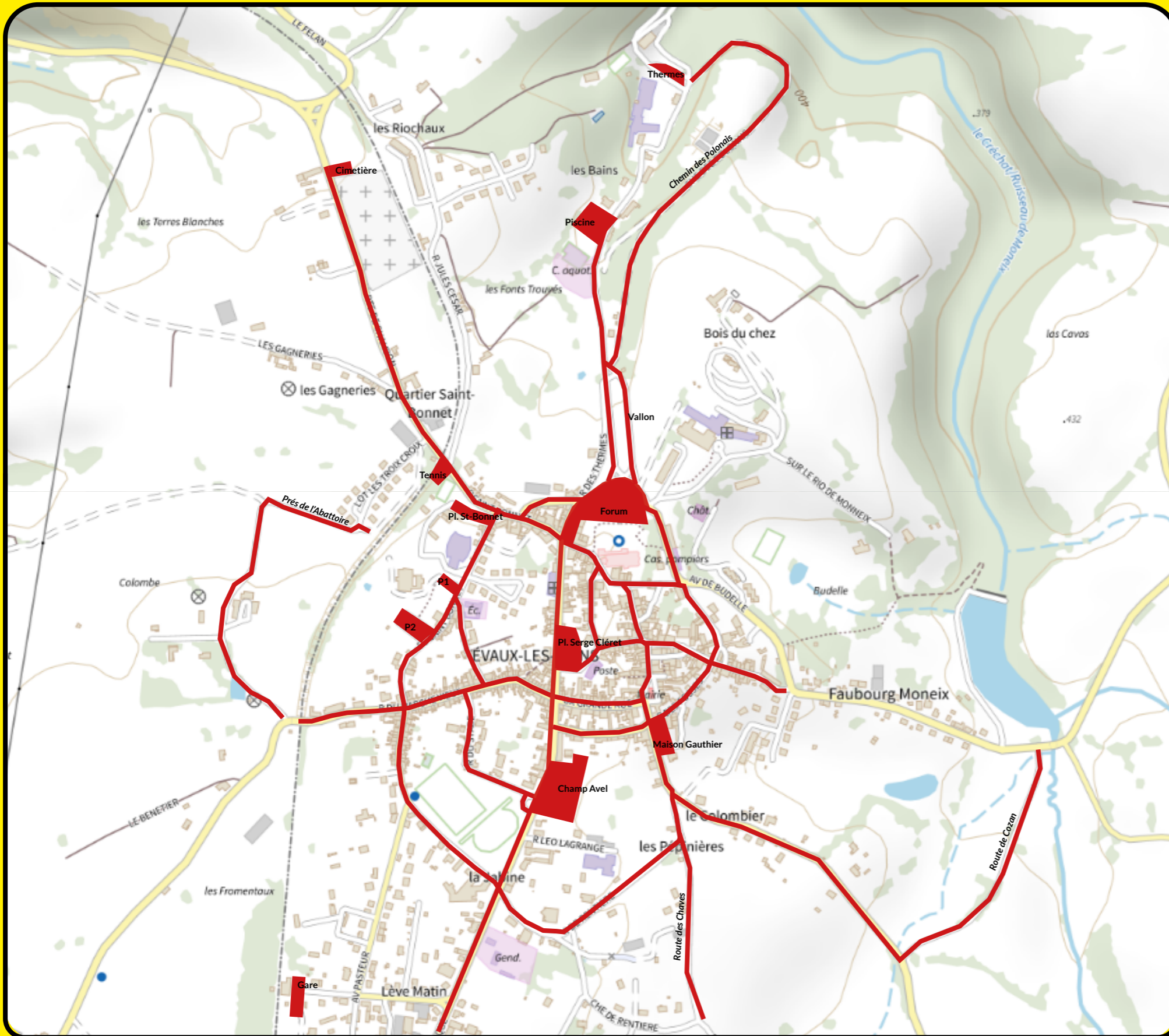




EVAUX-LES-BAINS - TOUR DE FRANCE - ETAT DU STATIONNEMENT :

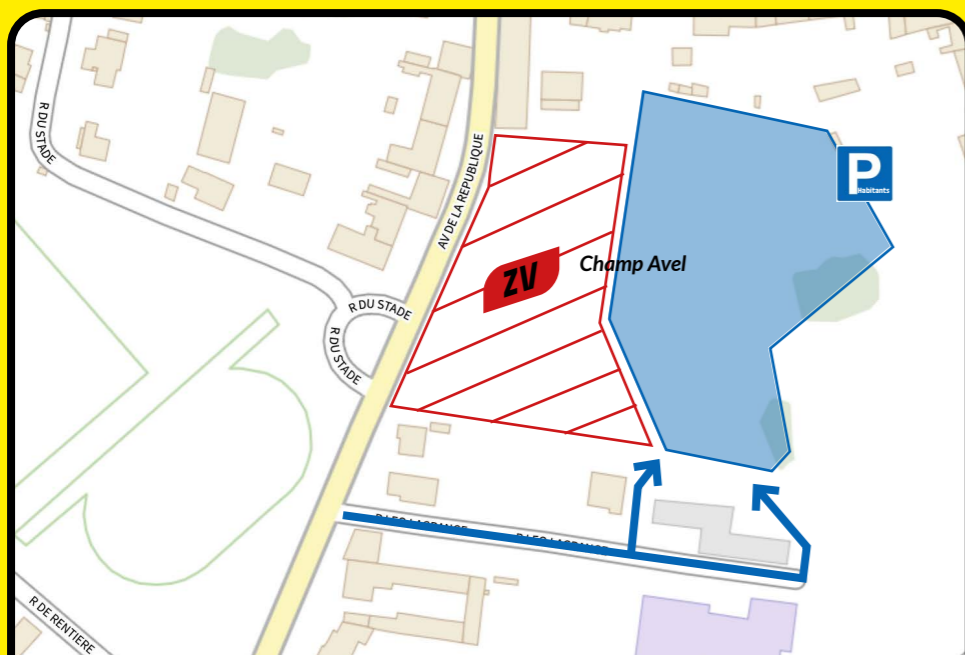
Interdictions du mardi 9 Juillet 14h00 au mercredi 10 Juillet 17h00



Le stationnement sera interdit du mardi 09 juillet 14h00 au mercredi 10 juillet 17h00 dans les lieux suivants :

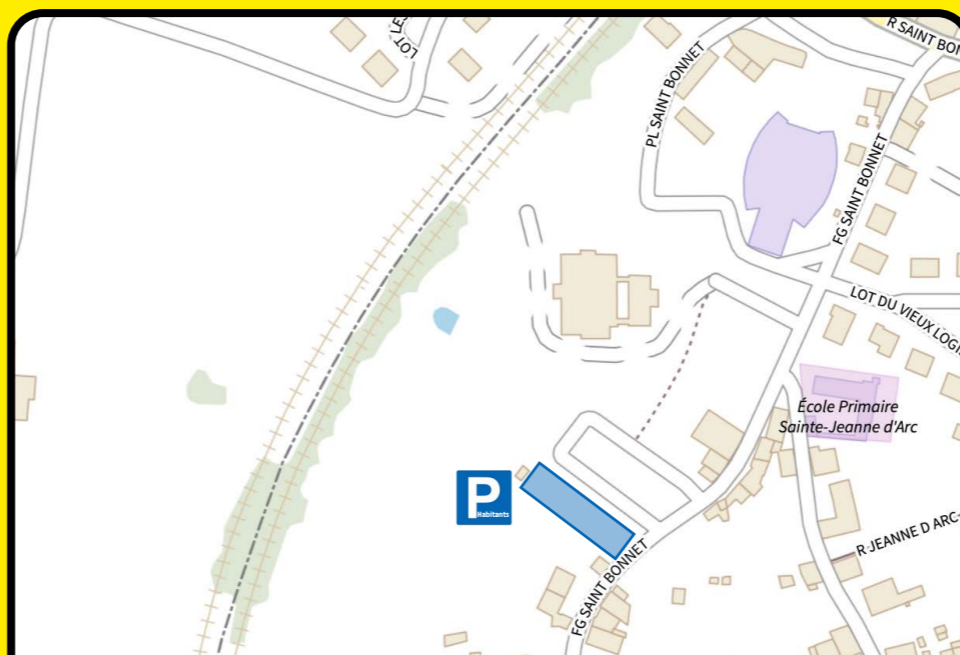
- Les Thermes : parking haut et bas (en partie) et Chemin des Polonais,
- Le Vallon des thermes dans sa totalité,
- Le Forum : Av. Charles de Gaulle des deux côtés jusqu'au Crédit Agricole Rue des Thermes,
- Passage des Thermes ,
- Route de Chambon des deux côtés de la voie ainsi que les parkings adjacents du cimetière et du tennis,
- Rue Jules César,
- Place Saint-Bonnet,
- Rue Saint-Bonnet, Rue de Verdun et Av. de la République jusqu'au Grand Creux,
- Place Serge Cléret, Rue Darchis, Rue des Ecoles,
- Champ Avel (partie stabilisée) et cour de la Maison Avel,
- Grande Rue,
- Rue des Fossés,
- Rue du Marché Vieux,
- Rue du Stade,
- Rue du Faubourg Saint-Bonnet,
- Rue Jeanne D'Arc,
- Parkings P1 et P2 de la Salle La Source,
- Avenue Pasteur (en partie),
- Rue de Rentière,
- Route des Chaves (en partie),
- Rue du 08 mai 1945,
- Route de Cozan,
- Rue Saint-Pierre, Pl. Armand Fourot, Rue du Calvaire, Rue Notre Dame, Rue du Faubourg Saint-Bonnet, Place du Marché, Rue de l'Hôtel de Ville, Parking Mairie et Gauthier,
- Rue du Faubourg St-Bonnet (en partie),
- Parvis de la Gare,
- Rue Près de l'Abattoir.

Afin de pallier à ces interdictions de stationner en centre-bourg, deux parkings sont dédiés aux habitants :



Parking Champ Avel (partie enherbée) :

Accessible uniquement par la Rue Léo Lagrange jusqu'à 18h00 le mardi 09 juillet - Les véhicules stationnés sur ce parking seront immobilisés jusqu'au mercredi 10 juillet 17h00.



Entrée parcelle agricole Rue du Faubourg Saint-Bonnet :

Accessible par la Rue du Faubourg Saint-Bonnet jusqu'à 7h00 le mercredi 10 juillet (entrée du terrain entre le n°28 et le parking P2 de la Salle La Source) - Déplacement des véhicules après 17h00 le mercredi 10 juillet.



!!! Merci de respecter scrupuleusement les arrêtés municipaux. Toutes les voitures stationnant sur les interdictions seront enlevées par un garage agréé et tous les frais incomberont au propriétaire !!!

Le stationnement sera interdit sur le parking de la piscine du mardi 09 juillet 20h au mercredi 10 juillet 17h.